



Circulaire 6218

du 09/06/2017

WBE - Personnel administratif

**Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement du personnel administratif dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2017-2018 (article 37 du décret du 12 mai 2004).**

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir du 09/06/2017

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 03 juillet 2017

#### Mot-clé :

Personnel administratif- Appel aux candidats à une à une admission au stage.

#### Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement obligatoire et de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateur(trice)s des internats autonomes et des homes d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des centres techniques de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Strée et de Gembloux ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres psycho-médicaux sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Pour information

- Les organisations syndicales ;
- Le Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## Signataire

Ministre / Administration générale de l'Enseignement  
Administration : Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Monsieur Jacques LEFEBVRE  
Directeur général

## Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les agents de la Direction de la Carrière	02/413.20.29	<a href="mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be">recrutement.enseignement@cfwb.be</a>

**Objet : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement du personnel administratif dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2017-2018 (article 37 du décret du 12 mai 2004).**

J'ai l'honneur de vous communiquer un exemplaire de l'appel publié au Moniteur belge de ce mois de juin 2017 contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour une admission au stage en qualité de membre du personnel administratif dans les établissements d'enseignement et les Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'année scolaire 2017-2018.

Je vous rappelle que cet appel ne concerne pas le recrutement de candidats en vue d'une admission au stage dans des emplois administratifs à pourvoir dans les Hautes Ecoles et dans les Ecoles Supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Le dossier de candidature doit être envoyé, sous pli recommandé, le 03 juillet 2017, au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :**

<p>Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles Direction de la Carrière Bureau 3E347 - APPEL PA 2017 Boulevard Léopold II, 44 1080 BRUXELLES</p>
---

Toute personne qui souhaite prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des appels à candidatures est invitée à joindre celle-ci au numéro de téléphone 02/4132029 accessible du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

Une adresse mail est également à disposition: [recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be).

Je vous invite dès à présent à veiller à la communication de la présente circulaire aux membres des personnels relevant de votre autorité, circulaire diffusée aussi sur le site « adm.cfwb.be » et accessible également via le site web de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse « [www.wallonie-bruxelles-enseignement.be](http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be) ».

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Jacques LEFEBVRE

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\* \* \*

### Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2017-2018.

Le présent appel aux candidats porte sur l'admission au stage au cours de l'année scolaire 2017-2018 et est lancé conformément aux dispositions de l'article 37 du décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française.

L'article 37 du décret du 12 mai 2004 précité prévoit que :

*«L'admission au stage à une fonction de recrutement ne peut avoir lieu qu'en cas de vacance d'emploi de la fonction à conférer. Un emploi vacant d'une fonction de recrutement ne peut être conféré par admission au stage que s'il n'a pas été conféré*

- *par réaffectation,*
- *par rappel provisoire à l'activité de service conformément aux dispositions applicables en la matière,*
- *s'il n'a pas été conféré par changement d'affectation ;*
- *ou complément de charge aux membres du personnel administratif nommés à titre définitif. »*

Les fonctions à conférer figurent dans le tableau repris ci-dessous.

<b>CODE</b>	<b>FONCTION</b>
2963	Commis
2966	Rédacteur
2967	Correspondant-comptable <b>Attention : Pour cette fonction, ne peuvent postuler que les membres du personnel qui occupent déjà à titre temporaire un emploi de correspondant-comptable (voir régime transitoire du décret du 30 avril 2009 concernant la comptabilité des écoles).</b>
2969	Comptable

#### **I. Conditions requises** (cf. article 39 du décret du 12 mai 2004 précité) :

Seuls les candidats qui remplissent les conditions suivantes peuvent être admis au stage :

- 1° Etre de conduite irréprochable ;
- 2° Jouir des droits civils et politiques ;
- 3° Etre porteur d'un titre requis en rapport avec la fonction à conférer tel que mentionné au point II du présent appel;
- 4° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;

5° Avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats;

6° Ne pas faire l'objet d'une suspension disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire, de la démission disciplinaire ou de la révocation dans une fonction de membre du personnel administratif ;

7° Ne pas avoir fait l'objet, durant l'année scolaire ou académique précédant celle au cours de laquelle l'appel au stage est lancé, d'un rapport défavorable. L'absence de rapport est favorable à l'agent;

8° Ne pas avoir fait l'objet d'un licenciement pour faute grave.

Le membre du personnel administratif en congé de maternité, de maladie ou en incapacité de travail causée par un accident de travail peut être admis au stage.

**Pour la fonction de comptable**, le candidat doit être lauréat de l'épreuve de recrutement prévue aux articles 40 à 46 du décret du 12 mai 2004 précité.

Ils devront dès lors fournir **une attestation de réussite** des deux modules (module financier et module relationnel) La formation se terminant le 26 juin, le candidat pourra fournir cette attestation ultérieurement à sa candidature et devra être fournie à l'administration pour le 1<sup>er</sup> septembre 2018 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

A défaut, la candidature sera considérée comme non valable et le candidat ne pourra effectuer son stage.

## **II. Titres requis**

Les titres requis pour l'exercice des fonctions de recrutement sont repris ci-après (article 18 du décret du 12 mai 2004 précité) :

### **1. Commis :**

Un des titres énumérés ci-dessous :

- diplôme ou certificat de fin d'études de cours techniques secondaires inférieurs délivré par un établissement subventionné ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire délivrée dans un établissement créé, subventionné ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- certificat équivalent délivré par un jury constitué par le Gouvernement.

### **2. Rédacteur:**

Un des titres énumérés ci-dessous :

- diplôme ou certificat de fin d'études d'une école secondaire supérieure délivré dans l'enseignement secondaire de plein exercice ou dans l'enseignement en alternance, ou de cours techniques secondaires supérieurs créés, subventionnés ou reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- certificat équivalent délivré par un jury constitué par le Gouvernement;
- certificat délivré à la suite des épreuves préparatoires prévues aux lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

### 3. Comptable :

Au moins un titre du niveau supérieur du premier degré à orientation économique, commerciale, comptable ou en gestion, à savoir <sup>1</sup>:

#### Diplômes de l'enseignement supérieur universitaire :

##### 1<sup>er</sup> cycle :

- Candidat en sciences de gestion / Bachelier en sciences de gestion
- Candidat en sciences économiques / Bachelier en sciences économiques
- Candidat en sciences économiques et de gestion / Bachelier en sciences économiques et de gestion
- Candidat ingénieur de gestion / Bachelier ingénieur de gestion
- Candidat ingénieur commercial / Bachelier ingénieur commercial

##### 2<sup>ème</sup> cycle :

- Licencié/Maître en sciences de gestion / Master en sciences de gestion
- Licencié/Maître en sciences économiques / Master en sciences économiques
- Licencié en gestion de l'entreprise / Master en sciences de gestion
- Ingénieur de gestion / Master ingénieur de gestion
- Ingénieur commercial / Master-ingénieur commercial

#### Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type court :

- Gradué en comptabilité – administration / Bachelier en comptabilité – administration
- Gradué en comptabilité / Bachelier en comptabilité
- Gradué en marketing / Bachelier en marketing
- Gradué en commerce extérieur / Bachelier en commerce extérieur
- Gradué en commerce / Bachelier en commerce
- Gradué en management / Bachelier en management
- Gradué en marketing-management / Bachelier en marketing-management
- Gradué en sciences commerciales et administratives / Bachelier en sciences commerciales et administratives
- AESI - section Commerce
- AESI - section Sciences économiques et sciences économiques appliquées
- AESI- sous-section sciences économiques et sciences économiques appliquées
- Bachelier-AESI sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées

#### Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type long :

- Candidat en Sciences commerciales / Bachelier en gestion de l'entreprise
- Candidat ingénieur commercial / Bachelier ingénieur commercial
- Licencié en sciences commerciales / Master en gestion de l'entreprise
- Ingénieur commercial
- Master - ingénieur commercial

#### Diplômes de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court:

---

<sup>1</sup> Annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 2009 fixant la liste des titres requis pour les fonctions d'éducateur économe et de secrétaire de direction dans les établissements d'enseignement libres subventionnés et officiels subventionnés et de comptable dans les établissements d'enseignement organisés par la Communauté française

- Gradué en comptabilité / Bachelier en comptabilité
- Gradué en marketing / Bachelier en marketing
- Gradué en marketing-management / Bachelier en marketing-management
- Gradué en management / Bachelier en management
- Gradué en gestion-marketing
- Gradué en commerce extérieur / Bachelier en commerce extérieur
- Gradué en commerce / Bachelier en commerce
- Gradué en sciences commerciales et administratives / Bachelier en sciences commerciales et administratives

#### 4. Correspondant – comptable :

Pour rappel, ne peuvent postuler que les membres du personnel qui occupent déjà à titre temporaire un emploi de correspondant-comptable

### III. Liste des emplois vacants :

#### ZONE 1 : BRUXELLES CAPITALE

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL « JEAN ABSIL »	ETTERBEEK	RÉDACTEUR
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	BRUXELLES 2	COMPTABLE
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL « RIVE GAUCHE »	LAEKEN	COMPTABLE
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL « SERGE CREUZ »	MOLENBEEK ST JEAN	COMPTABLE
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	EVERE	COMPTABLE

Etablissements d'enseignement de promotion sociale

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
38 HEURES	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE	UCCLE	COMPTABLE

#### ZONE 2 : BRABANT WALLON

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	WATERLOO	RÉDACTEUR
20 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	HAMME-MILLE	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
10 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	GENTINNES	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE

38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL « RIVA BELLA »	BRAINE L'ALLEUD	COMPTABLE
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME FOLON	WAVRE	COMPTABLE
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME	NIVELLES	COMPTABLE

### ZONE 3 : HUY WAREMME

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL "PRINCE BAUDOUIJN"	MARCHIN	COMPTABLE
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	OUFFET	COMPTABLE

### ZONE 4: LIEGE

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
12 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME D'EBEN-EMAEL	BASSENGE	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
38 HEURES	ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ PRIMAIRE ET SECONDAIRE « HENRI RIKIR" MILMORT	HERSTAL	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	VISÉ	COMPTABLE
38 HEURES	HOME D'ACCUEIL PERMANENT	COMBLAIN-AU-PONT	COMPTABLE
38 HEURES	HOME D'ACCUEIL PERMANENT - MILMORT	HERSTAL	COMPTABLE
38 HEURES	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE PRIMAIRE ET SECONDAIRE « ETIENNE MEYLAERS » - GRIVEGNEE	LIÈGE	COMPTABLE
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	AYWAILLE	COMPTABLE

### ZONE 5 : VERVIERS

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	WELKENRAEDT	COMMIS
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME POUR JEUNES GENS "LE BRITANNIQUE"	SPA	COMPTABLE
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	WELKENRAEDT	COMPTABLE

Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
38 HEURES	C.P.M.S	SPA	COMMIS

**ZONE 6 : NAMUR**

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
2 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME	GESVES	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
8 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME	FALISOLLE	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
2 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME	SPY	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
20 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME	MOUSTIER-SUR-SAMBRE	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
28 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME	EGHEZEE	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
38 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME	VEDRIN	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	GEMBOUX	COMPTABLE
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME POUR JEUNES FILLES « DOMAINE DE HAUTE ANHAIVE »	JAMBES	COMPTABLE
38 HEURES	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ PRIMAIRE ET SECONDAIRE « MARIETTE DELAHAUT »	JAMBES	COMPTABLE
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	COMPTABLE
38 HEURES	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	DINANT	COMPTABLE
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	BEAURAING	COMPTABLE
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	ANDENNE	COMPTABLE

**ZONE 7 : LUXEMBOURG**

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
20 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	HALANZY	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
18 HEURES	ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE PRIMAIRE	MARLOIE	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE

28 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	MUSSON	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
20 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	WELLIN	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
12 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	MARBEHAN	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
20 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	LIBIN	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
28 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	FLORENVILLE	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
1 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	MESSANCY	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
28 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	HABAY	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	NEUFCHATEAU	COMPTABLE
38 HEURES	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ETIENNE LENOIR	ARLON	COMPTABLE
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME	VIRTON	COMPTABLE
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	BASTOGNE	COMPTABLE
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	ARLON	COMPTABLE
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	IZEL	COMPTABLE

Centres de dépaysement et de plein air

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
38 HEURES	CENTRE DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR	SAINT-HUBERT	COMPTABLE
19 HEURES	CENTRE DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR	WELLIN	COMPTABLE

**ZONE 9 : HAINAUT CENTRE**

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial,  
technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
38 HEURES	ECOLE INTERNATIONALE DU SHAPE	MONS	COMPTABLE

Centre technique et pédagogique

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
38 HEURES	CENTRE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE	FRAMERIES	COMMIS

## ZONE 10 HAINAUT SUD

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	COUVIN	COMPTABLE
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	PHILIPPEVILLE	COMPTABLE

#### IV. Introduction des candidatures.

Les membres du personnel intéressés doivent adresser leur candidature sous pli recommandé à la poste, pour le 3 juillet 2017 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles Direction de la Carrière Bureau 3E347 - APPEL PA 2017 Boulevard Léopold II, 44 1080 BRUXELLES
--

Le dossier de candidature comportera les documents suivants :

- La demande de stage dûment complétée : voir annexe du présent document ;
- Un extrait du casier judiciaire (**modèle 2**) ;

Vu les délais d'attente de plusieurs jours – voire de plusieurs semaines – parfois demandés par certaines autorités communales pour délivrer un extrait de casier judiciaire, il apparaît nécessaire de le commander et d'aller retirer celui-ci **sans attendre** auprès des autorités compétentes. Dès cette année, **cet extrait de casier judiciaire devra obligatoirement être joint aux actes de candidatures, sans possibilité de régularisation ultérieure**, ceci afin d'assurer un traitement plus rapide de ces dernières.

- une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis.
- L'attestation de réussite des deux modules (financier et relationnel) pour les comptables. Cette attestation est à fournir pour le 1<sup>er</sup> septembre 2017 au plus tard.

